

Programme de pays pour le Cameroun (2008-2012)

Introduction

1. Le programme de pays pour le Cameroun s'inscrit dans le [Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement \(PNUAD\)](#) pour la période 2008-2012 qui a été élaboré sur la base du [bilan commun de pays \(BCP\)](#). La formulation du programme de pays a également bénéficié des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours du [cadre de coopération de pays \(CCP\) 2003-2007](#) qui a été organisée en 2005. Ces trois exercices ont été conduits sous l'égide du Ministère de la planification, de la programmation du développement et de l'aménagement du territoire (MINPLAPDAT), le principal partenaire gouvernemental du PNUD. D'autres ministères, les donateurs ainsi que les représentants de la société civile ont aussi pris part au processus d'évaluation et à toutes les activités préparatoires.

I. Situation du développement

2. La réduction de la pauvreté est une priorité pour le Gouvernement, comme reflété dans le [document de stratégie de réduction de la pauvreté \(DSRP\)](#) élaboré en 2003 et révisé en 2005. Le [document révisé](#) est en cours d'exécution. Le Gouvernement a entamé la préparation du prochain DSRP, qui devrait entrer en vigueur en 2008. Les statistiques nationales les plus récentes remontent à 2001 et situent la prévalence de la pauvreté à 40%. L'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, en cours d'exécution, permettra d'actualiser ces données et le [rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement \(OMD\)](#), qui doit être publié en 2007.

3. En dépit des acquis de la dernière décennie, les niveaux des indicateurs de la pauvreté humaine et monétaire restent préoccupants et révèlent de grandes disparités entre les sexes. Le taux de chômage de 6 % est bas, mais le sous-emploi estimé à plus de 75 %, reste un fléau. En 2004, le revenu moyen était de 1435 dollars PPA pour les femmes et de 2 921 dollars pour les hommes. L'urbanisation s'accompagne d'un accroissement de la pauvreté urbaine estimée à 47% en 2000. Pour cela, il faut renforcer la création d'activités génératrices de revenu et l'accès au crédit qui en 2000 touchait seulement 7% du marché potentiel.

4. Le taux de scolarisation au niveau primaire s'est amélioré, mais très peu d'écoliers (64 %) réussissent à franchir ce niveau et le taux d'alphabétisation chez les adultes est estimé à 68 % (60% pour les femmes). Le taux de séroprévalence au VIH/sida est resté stable à 5 %. L'accès aux soins de santé demeure un véritable problème et l'espérance de vie reste bas (45,7 ans). L'assainissement reste l'une des grandes priorités. Seulement 51 % de la population vivent dans un environnement sain, 66 % ont accès à des points d'approvisionnement en eau potable.

5. En 2005, le Gouvernement a approuvé le programme national de gouvernance qui identifie six priorités : la modernisation de la justice et de la gestion de la fonction publique ; l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'environnement des affaires ; la lutte contre la corruption (l'index de perception de la corruption au Cameroun par Transparency International était de 2,3/10 en 2006) ; et la modernisation du cadre électoral. Les problèmes de corruption sont un frein majeur au développement du pays et à la confiance des donateurs. En conséquence, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption est une avancée décisive. Le peuple camerounais souffre d'une certaine apathie par rapport aux élections en partie liée au processus non transparent d'enregistrement et à l'absence d'une commission

07-10-30 7:45 AM

Deleted: -

... [1]

électorale indépendante (établie mais non opérationnelle). Ainsi, il est nécessaire de mener des réformes législatives, d'opérationnaliser l'organisme «Élections Cameroun» (ELECAM) et de sensibiliser la population au besoin de participer aux élections.

6. L'insuffisance des capacités nationales pour la prévention et la gestion de crises naturelles et humaines est préoccupante, même si une stratégie nationale est en cours de finalisation. La zone soudano-sahélienne se caractérise par des écosystèmes fragiles, une forte densité démographique et une forte pression foncière. Elle est soumise aux effets néfastes de la sécheresse exacerbée par la déforestation et l'érosion des sols. Le [Plan national de lutte contre la désertification](#) élaboré avec l'appui du PNUD devrait être rapidement mis en œuvre. Les zones boisées représentent environ 60% de la superficie du Cameroun mais la réduction annuelle du couvert forestier (et partant de la biodiversité) se situe autour de 0,78%, avec souvent une exploitation illicite des bois. Le Gouvernement devrait également augmenter les zones protégées et sensibiliser les communautés locales pour une utilisation durable des ressources naturelles.

7. Il semble peu probable que le Cameroun puisse atteindre les OMD en 2015. Toutefois, en dépit des préoccupations susmentionnées, le Cameroun a engrangé quelques points positifs au cours des deux dernières années. Une approche sectorielle (SWAP) a été adoptée par le Gouvernement et les partenaires de développement dans le secteur de l'éducation et d'autres ministères se sont inspirés de cette approche (la santé, le développement rural, etc.). Le Gouvernement a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en février 2006 et organisé un atelier de mise en œuvre de cette convention en décembre 2006. En avril 2006, le Cameroun a atteint le point d'achèvement de l'initiative «pays pauvres très endettés» (PPTE).

8. En novembre 2006, les services du Premier Ministre ont mis en place un comité de suivi et d'évaluation des partenariats de développement au Cameroun. Le Ministère des finances poursuit ses efforts de coordination et de suivi de la Déclaration de Paris. En 2006, il a participé à l'enquête sur les données de base pour l'année 2005. Le Cameroun a été identifié comme pays pilote pour évaluer les procédures nationales de marchés publics en 2007.

9. Le Gouvernement doit jouer un rôle clé dans la coordination des partenaires de développement. La coordination des actions en appui à la réduction de la pauvreté s'articule autour du Comité de coordination et de suivi des fonds PPTE qui comprend des représentants du Gouvernement, des donateurs et de la société civile. La coordination des partenaires du DSRP est moins fréquente et fait l'objet de discussions visant à l'améliorer. Le Gouvernement coordonne l'action des donateurs sur la réforme électorale, le VIH/sida, l'éducation, la grippe aviaire et la protection de l'environnement. Au niveau des donateurs, le Groupe 8+6 qui comprend les Ambassadeurs de l'Union Européenne, du Japon, du Canada, des États-Unis et les représentants de la Commission Européenne, de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et du système des Nations Unies, discute des questions de gouvernance et corruption. Au niveau des organisations oeuvrant dans le domaine du développement, le Comité multibailleurs permet un échange d'informations, avec des sous-groupes de travail sur les finances publiques, le secteur privé, la gouvernance/corruption, et le DSRP.

10. L'équipe de pays des Nations Unies, afin de ne pas faire double emploi avec la coordination en cours, a établi des sous-groupes de travail sur les questions opérationnelles et la gestion des crises, et continue sa coordination sur le VIH/sida. Le PNUD collabore avec la FAO, l'UNICEF et l'OMS dans la lutte contre la grippe aviaire et avec tous les organismes dans la lutte contre le VIH/sida.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

11. Le [cadre de coopération de pays \(CCP\) 2003-2007](#) a été évalué en décembre 2005. Une ébauche du [rapport de l'examen à mi-parcours](#) a été présentée et passée en revue au cours d'un atelier regroupant les représentants du Gouvernement, les donateurs, la société civile et les organismes des Nations Unies. D'après les conclusions de cette évaluation, le Gouvernement juge les résultats du programme satisfaisants.

12. Il ressort que:

a) L'approche programme a contribué à créer une convergence entre les interventions du PNUD et les stratégies nationales. Cependant, nombre de programmes, trop ambitieux, n'ont pas réussi à mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Par conséquent, l'approbation de tout nouveau programme requiert la sécurisation concomitante des fonds nécessaires comme cela a été le cas pour les nouveaux projets approuvés depuis janvier 2006. L'alternative étant de mettre en place de petites initiatives pilotes pouvant être reproduites à plus grande échelle.

b) Les projets et programmes du PNUD n'ont pas suffisamment mis l'accent sur l'appropriation par les nationaux et la durabilité. La contrepartie financière gouvernementale ne ressort pas toujours clairement et une évaluation plus approfondie de la durabilité après exécution s'avère nécessaire. Les récents projets indiquent clairement la contrepartie gouvernementale.

c) L'exécution des projets par l'UNOPS était nécessaire lorsque le PNUD Cameroun ne disposait pas des moyens appropriés, mais avec l'appui du Centre de services, la représentation du PNUD s'est dotée des capacités de gestion voulues. L'exécution directe reste nécessaire pour le moment étant donné le niveau élevé de corruption dans le pays. Le faible taux d'exécution des projets financés par des fonds PPTE démontre la faiblesse des capacités de gestion des projets.

13. Dans l'ensemble, le programme du PNUD correspondait bien aux priorités nationales ainsi qu'au DSRP. Du fait de la mise en œuvre récente du programme, tous les effets n'étaient pas encore visibles. La plupart des recommandations de cette évaluation ont déjà été prises en compte dans le nouveau programme de 2006-2007. En 2006, la mobilisation des ressources est restée modeste car, plutôt que de lancer une campagne massive de mobilisation de financements, le PNUD Cameroun a préféré améliorer sa réputation et son positionnement à travers des partenariats stratégiques.

III. Programme proposé

14. Le [Document de stratégie de la réduction de la pauvreté \(DSRP\)](#), en vue d'atteindre les OMD, a été révisé en juin 2005 avec les sept axes suivants: i) promotion d'un cadre macro-économique stable; ii) renforcement de la croissance par la diversification de l'économie; iii) dynamisation du secteur privé; iv) développement des infrastructures de base, des ressources naturelles, et protection de l'environnement; v) accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la Communauté économique et monétaire des pays de l'Afrique centrale (CEMAC); vi) renforcement des ressources humaines et du secteur social et insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique; et vii) amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance. L'élaboration en cours du prochain DSRP nécessitera une révision du programme pays 2008 – 2012 pour assurer sa complète harmonie avec le DSRPII. Les priorités du PNUAD s'inspirent du DSRP révisé et s'articulent selon les thèmes suivants: soutien à la croissance; développement social, y compris l'éducation, la santé et la protection sociale; gouvernance; prévention et gestion de crises; et protection de l'environnement.

15. L'assistance du PNUD viendra en appui au PNUAD et s'articuler autour des 3 axes suivants : i) gouvernance démocratique; ii) réduction de la pauvreté et réalisation des OMD; iii) énergie et environnement.

16. **Gouvernance démocratique:** Le renforcement de la gouvernance démocratique dans le cadre du programme national de gouvernance portera plus particulièrement sur : a) l'amélioration des partenariats et l'efficacité de l'aide au développement du Cameroun dans le contexte de la Déclaration de Paris et en appui à la mise en œuvre du DSRPII; b) la contribution à une gestion plus transparente en appuyant le Gouvernement dans sa lutte contre la corruption.; c) la poursuite des travaux de réforme électorale; d) le renforcement des capacités de la Commission des droits de l'homme avec un accent particulier sur l'accès à l'information et l'e-gouvernance; et e) l'appui aux efforts du Gouvernement dans la décentralisation à travers le développement des capacités de l'administration locale pour l'exécution des plans de développement et de lutte contre le VIH/sida au niveau municipal.

17. **Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD:** Pour atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement, le Cameroun devra avoir une incidence de la pauvreté de 25,25% au maximum d'ici 2015. À cette fin, la stratégie poursuivie visera à promouvoir une croissance économique favorable aux

pauvres et aux communautés à la base en a) poursuivant le sous-programme réduction de pauvreté qui favorise le financement de microprojets productifs, en renforçant les capacités dans le secteur de la microfinance et b) en fournissant un appui au Gouvernement aux fins de l'élaboration et du suivi du DSRPII grâce aux analyses réalisées dans le cadre du rapport national sur le développement humain, du rapport sur les progrès faits dans la réalisation des OMD et des exercices d'évaluation des coûts de cette réalisation.

18. Les capacités du Gouvernement sont renforcées en matière de prévention et de gestion des crises en vue de lutter contre la grippe aviaire et d'assurer la réhabilitation du Lac Nyos.

19. **Énergie et environnement:** La protection de l'environnement et une gestion efficace de l'énergie pour un environnement durable par: a) le renforcement des capacités du Gouvernement dans le suivi de l'état de l'environnement et leurs obligations relatives aux conventions internationales; b) un appui au Gouvernement pour finaliser le cadre réglementaire; et c) le développement des capacités du Gouvernement, de l'administration locale et des communautés pour la mise en œuvre du plan de désertification.

20. Les questions relatives à l'égalité des sexes et au VIH/sida seront intégrées de manière transversale dans les différentes composantes du programme de pays. Ainsi, inscription de lignes budgétaires sur l'égalité des sexes, la sensibilisation des femmes en tant non seulement qu'électrices mais aussi que candidates aux élections, et le VIH/sida sera pris en compte notamment dans la composante sur la décentralisation avec l'Alliance des maires.

21. Le PNUD a un avantage comparatif dans l'apport de conseils au niveau de l'élaboration de politiques et stratégies sectorielles, mais cela doit aller de pair avec des expériences de mise en œuvre de ces politiques. Par conséquent, ce programme de pays alloue des ressources à des projets pilotes qui pourront contribuer à une reproduction à l'échelle du pays. C'est dans cette même optique d'optimisation de résultats avec des ressources limitées, que le PNUD propose de participer au programme conjoint intégré dans les provinces septentrionales et plus particulièrement la province de l'Extrême-Nord.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

22. Le Programme de pays du PNUD au Cameroun fera l'objet d'un examen annuel avec le Gouvernement, de préférence conjointement avec l'UNICEF, le FNUAP et le PAM. Le PNUD continuera d'évaluer les résultats au niveau du programme pays, et des évaluations des projets et programmes seront prévues dans les plans de travail respectifs. Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré pour le plan d'action du programme de pays, assurant un suivi plus détaillé des résultats. Pour tous les projets et programmes, un plan de travail avec des indicateurs de suivi sera élaboré et révisé trimestriellement. Le PNUD se propose de rendre le suivi et l'évaluation plus participatifs, en mobilisant non seulement le Gouvernement mais aussi tous les partenaires et les bénéficiaires.

23. La disponibilité de données fiables est problématique au Cameroun, mais le PNUD ainsi que le système des Nations Unies prévoient d'apporter un appui à ce niveau, surtout à l'Institut national de la statistique. La production plus régulière de rapports nationaux sur le développement humain ainsi que de rapports sur la réalisation des OMD contribuera à l'analyse des effets du programme du PNUD.

24. Bien que le Cameroun dispose d'un potentiel important de ressources humaines, les chances de réussite d'une modalité d'exécution nationale totale des programmes sont limitées en raison de la corruption, de la faiblesse des systèmes de gestion et d'évaluation des projets, et du manque de systèmes nationaux efficaces pour la gestion des finances publiques, des marchés publics, et des audits. Par conséquent, au cours de la période 2008-2012, le PNUD utilisera une combinaison des modalités d'exécution directe et d'exécution nationale. Il contribuera dans le même temps au renforcement des capacités du Gouvernement pour éventuellement permettre une exécution nationale du programme à part entière. L'approche du PNUD pour assurer une plus grande appropriation du programme et une durabilité des résultats repose sur le renforcement des capacités des partenaires au niveau gouvernemental et au sein de la société civile. Cela comprend le développement de capacités solides, de gestion de projet (y compris financière) et de suivi/évaluation pour la contrepartie nationale et le renforcement des capacités de la société civile pour la conception de projets, leur mise en œuvre, le suivi et la communication. Le renforcement des capacités du

Gouvernement et des autres partenaires de développement, par exemple pour la mise en œuvre des OMD, nécessite aussi un partenariat élargi avec les donateurs.

25. La faiblesse des ressources financières du PNUD impose une stratégie de mobilisation de partenaires pour le financement des programmes ainsi que pour leur exécution. Le PNUD se propose de faire en sorte que le financement de tous ses projets soit assuré au moins par lui-même, le Gouvernement et une troisième source de financement.

26. En 2007, le PNUD aura achevé la réorganisation de la structure de son bureau et de son personnel. L'objectif de cette réorganisation est d'identifier les ressources minimales nécessaires pour une gestion efficace. Cette stratégie permettra au bureau de fonctionner avec un minimum de ressources permanentes et avec un ensemble de ressources variables que l'on pourra modeler et ajuster en fonction des besoins et des moyens financiers.

Annexe : Cadre des résultats et d'allocation des ressources pour le Cameroun (2008-2012)

Priorité nationale : Améliorer la gouvernance pour promouvoir le développement humain durable et atteindre les OMD					
Résultat visé par le PNUAD : D'ici 2012, les institutions publiques et les structures spécifiques de la société civile sont capables d'intégrer dans leurs actions les préoccupations relatives aux droits de l'homme, les questions relatives à l'équité et à l'égalité des sexes, et elles œuvrent effectivement en vue d'améliorer la gouvernance					
Composante	Résultats et indicateurs de résultats	Produits	Indicateurs de produits	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.U.)
Renforcement de la gouvernance démocratique	<p>1.1. L'efficacité et la transparence dans la gestion de l'État sont améliorées Indicateur : Degré de corruption réduit entre 2007 et 2012 (mesure de l'indice de perception calculé par Transparency International)</p> <p>1.2. L'état de droit est amélioré et le respect des droits humains renforcé/La prise en compte des questions d'équité entre l'homme et la femme est systématisée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de développement Indicateur 1 : Augmentation du pourcentage de la population qui juge justes et transparentes les élections organisées entre 2007 et 2012 Indicateur 2 : Amélioration de la qualité de l'information communiquée aux citoyens par les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire et les médias entre 2007 et 2012 Indicateur 3 : Accroissement des ressources publiques effectivement allouées aux questions relatives à l'équité et à l'égalité des sexes. Indicateur 4 : Diminution des plaintes pour violences et des discriminations faites aux femmes entre 2007 et 2012</p> <p>1.3. Le processus de décentralisation est renforcé Indicateur : Amélioration de la perception de la qualité des services de base dispensés sous l'impulsion de la municipalité entre 2007 et 2012</p>	<p>1.1.1 Cadres de référence normatifs pour la lutte contre la corruption (LCC) adoptés</p> <p>1.2.1 Cadres de référence normatifs et outils pour l'amélioration de l'état de droit et la promotion de l'égalité des sexes</p> <p>1.3.1 Appui à la mise en œuvre des plans d'action municipaux, y compris les plans locaux de lutte contre le VIH/sida</p>	<p>1.1.1 Dispositif institutionnel et juridique de LCC révisé en harmonisation avec la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et adopté par le Gouvernement</p> <p>1.1.2 Structures opérationnelles de LCC</p> <p>1.1.3 Nouveau partenariat pour l'effectivité de l'aide publique au développement mis en œuvre par le Gouvernement</p> <p>1.2.1 Commission électorale nationale indépendante (Élections Cameroun) opérationnelle/ Code électoral harmonisé et mis à jour. Fichier électoral informatisé à jour</p> <p>1.2.2. E-gouvernance pour le renforcement de la citoyenneté et l'amélioration de la qualité des services</p> <p>1.2.3 Lois pour la protection et la promotion des droits de l'homme promulguées, vulgarisées sur site Internet et accessibles à tous</p> <p>1.2.4. Budget national élaboré tenant compte des préoccupations de VIH/sida et d'égalité des sexes</p> <p>1.3.1 Plan d'action municipal dans une ville pilote mis en œuvre /Acteurs municipaux formés aux pratiques optimales pour la mise en œuvre de plans d'actions municipaux</p> <p>1.3.2. Plan d'action VIH/sida mis en œuvre</p>	<p>Gouvernement, Pays-Bas ; France, États-Unis; Canada ; Allemagne ; OCDE ; Banque mondiale ; Commission Européenne ; Royaume-Uni, ONUDC</p> <p>Gouvernement Transparency International, France, Banque mondiale , Canada, Allemagne. Commission Européenne, Grande-Bretagne</p> <p>Gouvernement, Municipalité cible, Alliance des maires et responsables municipaux contre le VIH/sida au Cameroun, AMICALL.</p>	<p>A) Ressources de base TRAC 1.1.1= 2 295</p> <p>B) Autres ressources Gouvernement : 275 Tierce partie : 3 800 Fonds d'affectation spéciale thématique : 500</p>
Priorité nationale : Une croissance économique forte, durable, redistribuée et créatrice d'emplois; bien-être social de la population amélioré					
D'ici 2012, les effets des crises sur les populations au Cameroun sont considérablement maîtrisés conformément au plan national de contingence					
Résultats visés par le PNUAD : D'ici à 2012, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels promouvant le développement et la réduction de la pauvreté grâce à la production et au partage équitable de la richesse seront améliorés au niveau national et provincial. D'ici 2012, les politiques et les programmes sociaux prenant en compte les droits de l'homme et l'égalité des sexes en vue de promouvoir le bien-être social sont reformulés et renforcés, mis en œuvre, suivis et évalués en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2012, la capacité du Cameroun de répondre effectivement aux crises naturelles, sanitaires et humaines est renforcée					

<p>Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté</p> <p>Prévention et relèvement des crises/catastrophes naturelles et humaines</p>	<p>2.1. Le niveau de réalisation des OMD à l'horizon 2015 est en augmentation</p> <p><u>Indicateur 1</u> Le niveau des revenus et les conditions de vie des populations ciblées se sont progressivement améliorés</p> <p>2.2. Réduction de la vulnérabilité aux crises</p> <p><u>Indicateur 2</u> Capacités de réponse aux crises améliorées</p>	<p>2.1.1. Microprojets de renforcement des capacités financières et structurelles des populations à faible revenu et des personnes vulnérables (personnes handicapées et femmes vivant avec le VIH/sida) réalisés</p> <p>2.1.2. Accès au crédit facilité pour les personnes à faibles revenus et les personnes vulnérables (personnes handicapées et femmes vivant avec le VIH/sida)</p> <p>2.1.3. Projet conjoint pour le développement intégré du Grand Nord</p> <p>2.1.4. Principaux outils de planification, de suivi/évaluation de la pauvreté construits et actualisés/Appui à la révision et suivi-évaluation du DSRPII et à la réalisation des OMD</p> <p>2.2.1 Système d'alerte rapide opérationnel; Relèvement des sites sinistrés (Lac Nyos); renforcement des capacités techniques des structures nationales</p>	<p>2.1.1. Nombre de personnes à faible revenu et vulnérables formées et financées</p> <p>2.1.2.1. Nombre de micro-entrepreneurs ayant bénéficié de crédits</p> <p>1.2.3 Nombre d'initiatives de développement intégrées au niveau régional</p> <p>2.1.4. DSRP révisé et aligné sur les OMD, rapports sur la réalisation des OMD et rapport national sur le développement humain régulièrement disponibles et actualisés</p> <p>2.2.1. Nombre de sites sinistrés du pays sécurisés et réhabilités au plan socioéconomique</p> <p>2.2.2. Stratégie de lutte contre la grippe aviaire mise en œuvre</p>	<p>Gouvernement, Care International, AGFUND, société civile, secteur privé</p> <p>PAM, FAO</p> <p>Gouvernement, Organisation de développement néerlandaise (SNV), Banque mondiale, FMI, France, Canada, Commission européenne</p> <p>Gouvernement, États-Unis, Commission européenne, autres.</p>	<p>A) Ressources de base TRAC 1.1.1: 3 850</p> <p>B) Autres ressources Gouvernement (Fonds PPTE): 2 425 Tierce partie: 700</p> <p>A) Ressources de base TRAC 1.1.1: 100</p> <p>B)Autres ressources Gouvernement: 100 Tierce partie: 5 500 AHI Facility: 500</p>
<p>Priorité nationale : Contribuer à garantir l'intégrité environnementale pour un développement durable dans le contexte de la mise en œuvre du DSRP (axe 4 en particulier) et des OMD (OMD7 en particulier).</p> <p>Résultats visés par le PNUAD : Valorisation durable des biens et services environnementaux et sécurisation de la production et de la consommation durables.</p>					
<p>Énergie et environnement pour le développement durable</p>	<p>3.1 Gestion des ressources environnementales et énergétiques efficaces pour protéger ces ressources en conformité avec les conventions internationales et le plan national de gestion de l'environnement (PNGE)</p> <p>Indicateur 1: Diminution des cas de non-respect des règles et normes environnementales</p> <p>Indicateur 2 : Taux de reconstitution des ressources environnementales</p>	<p>3.1.1. Données sur l'état de l'environnement disponibles et accessibles à tous les acteurs clés</p> <p>3.1.2 Cadre réglementaire environnemental complet révisé, adopté et diffusé</p> <p>3.1.3. Stratégies concertées et novatrices pour la gestion des questions prioritaires relatives à l'environnement élaborées et mises en œuvre en tenant compte de l'égalité des sexes et du VIH/sida</p> <p>3.1.4. Projets communautaires viables élaborés et mis en œuvre pour une gestion durable des ressources en eau, des sols, des énergies rurales alternatives, et de la biodiversité.</p>	<p>3.1.1 i) Base d'informations environnementales mise en place et disponible; ii) Production d'un rapport sur l'état de l'environnement tous les trois ans ; iii) Nombre d'institutions faisant référence au rapport national sur l'état de l'environnement pour leurs décisions/actions</p> <p>3.1..2. Document cadre et documents de stratégies validés pour la gestion de l'environnement (eau, sol, biodiversité et énergies alternatives)</p> <p>3.1.3. Au moins 25 microprojets communautaires pilotes viables mis en œuvre chaque année</p> <p>- Montants des fonds alloués à la mise en œuvre des initiatives</p> <p>- Nombre de personnes ayant directement généré des revenus à travers les microprojets</p> <p>-Nombre de plans de gestion durables des ressources élaborés et mis en œuvre</p>	<p>PNUE, Gouvernement GTZ, UNESCO, Banque mondiale, FEM, PNUE, coopération française, Centre international pour la recherche forestière (CIFOR), secteur privé</p>	<p>A) Ressources de base TRAC 1.1.1: 1 700</p> <p>B) Autres ressources Gouvernement 200 FEM 1 500</p>